



La chronique FO : Le rôle du Syndicat

« Notre devoir est de vous défendre »

Le rôle de votre syndicat, force ouvrière

Le délégué syndical FO joue un rôle de représentativité et de communicant auprès de l'employeur.

Ses missions sont :

- ✓ Proposer, revendiquer et réclamer
- ✓ Assister le salarié lors d'un entretien à une sanction disciplinaire
- ✓ Assister les salariés auprès du conseil des prud'hommes



FO se met au service de tous les salariés quelle que soit leur classification professionnelle.

« Confidentialité, intégrité et disponibilité »



Il défend les droits de chacun dans l'entreprise :

- L'égalité hommes/femmes
- Les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail
- L'insertion professionnelle et travailleurs handicapés
- Les intérêts professionnels communs, des droits sociaux et économiques

Les négociations collectives

Les conventions et accords collectifs peuvent être conclus pour une durée déterminée ou indéterminée

Qui sont les Acteurs ?

- Un ou plusieurs représentants du personnel mandatés par un syndicat représentatif au niveau de l'entreprise, de la branche ou au niveau national interprofessionnel ;
- Ou à défaut, les élus du CSE ;
- Ou à défaut avec un salarié non élu, mandaté par un syndicat.

Conventions collectives : négociation sur les conditions d'emploi et de travail, garanties sociales

Accords collectifs : négociation sur un ou quelques points des conditions de travail

Bref *Quels sont les intérêts de ces négociations ?*

Moyen de protéger les droits sociaux des salariés travaillant dans un même secteur d'activité et le pouvoir :

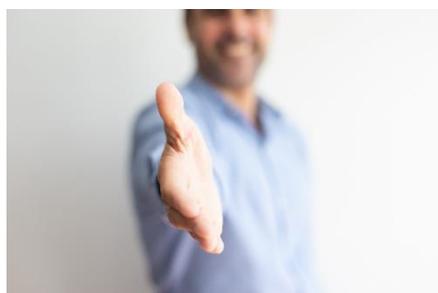
- ⇒ De compléter ou améliorer les dispositions du code du travail
- ⇒ D'adapter en respectant les dispositions légales aux situations particulières d'un secteur d'activité
- ⇒ De prévenir et/ou résoudre des conflits collectifs

Pourquoi adhérer ?

Pour répondre simplement, citons le célèbre adage : « l'union fait la force ». Regardez autour de vous, de regroupements en réorganisations, les entreprises deviennent de plus en plus fortes et par conséquent, le patronat aussi. Il en est de même pour l'administration et le secteur public. Un syndicat vous donne les moyens de vous regrouper et de vous organiser. Il vous permet de négocier d'égal à égal afin d'obtenir ce que vous n'obtiendrez jamais seul. Un syndicat, c'est votre force et c'est la seule.

La liberté syndicale reconnue par la loi Waldeck-Rousseau de 1884, le droit d'adhérer à un syndicat est affirmé dans le préambule de 1946 (repris en 1958).

Comment est financé le Syndicat ?



Avec la Cotisations des adhérents :

La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net. Une attestation fiscale fournie par votre syndicat permet d'obtenir une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de la cotisation syndicale. La cotisation syndicale revient donc seulement à 1/3 de son montant

Avec la Taxe patronale (Contribution patronale au dialogue social : Le taux de la contribution de l'employeur est fixé à 0,016 % des rémunérations servant de base de calcul des cotisations de sécurité sociale.)

Et parfois avec des **subventions publiques**.

Adhérer est un droit. C'est le droit de chaque salarié.

Adhérer à FORCE OUVRIÈRE c'est adhérer à l'indépendance.

